

La fédération des Producteurs de Matériaux de Construction (PMC) est une organisation coupole qui regroupe la plupart des secteurs de matériaux de construction. Elle représente plus de 600 producteurs dans les trois Régions, parmi lesquels près de 2/3 sont des PME. Ces entreprises emploient ensemble plus de 30 000 personnes et réalisent un chiffre d'affaires de près de 11 milliards d'euros. Elles sont aussi très exportatrices et contribuent au surplus de la balance commerciale belge avec près de 60% de leur chiffre d'affaires consolidé.

Bref retour sur 2021

Avec la crise du covid qui perdure, 2021 ne s'annonçait pas bien meilleure que l'année qui précède. Ramener l'activité économique en vitesse de croisière était alors aussi la priorité, sans oublier que la digitalisation pouvait aussi y jouer un rôle important. Et avec le Green Deal européen et la prise de conscience croissante liée au changement climatique et à l'environnement plus globalement, l'attention s'est également portée sur la durabilité environnementale.

Ce bref retour sur 2021 n'a pas l'ambition de revoir en détail toutes les activités du PMC cette année-là mais bien de s'arrêter sur quelques-unes d'entre elles.

La filière de la construction, un acteur important dans les plans de relance économique

Pendant la crise du covid, le PMC a rappelé à plusieurs reprises les atouts de la construction et de la production locale aux décideurs. Et dans son nouveau **mémoire**, il définit aussi des actions prioritaires pour stimuler une croissance économique durable ainsi que pour maintenir une production locale.



Dans de l'élaboration des **plans de relance**, la construction n'a pas été ignorée. Au contraire, les autorités publiques comptent beaucoup sur son effet stimulant pour le reste de l'économie. Le **secteur de la construction et les producteurs de matériaux de construction** se sont ainsi vus attribuer un **rôle important dans la relance de l'activité économique**. En outre, en rendant les bâtiments performants énergétiquement et l'infrastructure plus durable, la **construction** présente aussi





l'avantage de **rencontrer les préoccupations et attentes en matière de changement climatique**. Enfin, la crise du covid a également mis en avant l'**importance économique de maintenir une production locale**.

Le PMC se réjouit que les plans de relance et les mesures de soutien des autorités publiques ont rencontré quelques demandes du secteur. Le PMC avait par exemple mis l'accent, conjointement avec la Confédération de la Construction, sur l'**impact favorable** que pourrait avoir l'**extension du taux de TVA réduit pour la démolition et reconstruction** et ce, sur le plan économique, mais aussi social et environnemental par le renouvellement du parc résidentiel vieillissant et énergivore. Le **handicap concurrentiel** dont souffrent les **producteurs gros consommateurs d'électricité** a également reçu une attention, sans pour autant éliminer entièrement la perte de compétitivité dont souffre la production locale.



Dans l'ensemble, la construction a reçu une part prépondérante des budgets alloués aux plans de relance pluriannuels. Ce qui était une bonne nouvelle mais ce qui était aussi justifié et nécessaire. Il est en effet **préférable d'investir dans la performance énergétique du parc immobilier**, ce qui rend aussi les objectifs à atteindre en matière d'énergie renouvelable plus

accessibles, que de devoir acheter des droits sur les excédents d'énergie renouvelable des autres États-membres ou de devoir payer des amendes européennes. Des **investissements en infrastructure** sont également nécessaires, tant pour



promouvoir la **mobilité durable** que pour verdir l'activité industrielle en développant un réseau suffisant pour le **transport de CO₂, d'hydrogène et d'électricité verte**. Une infrastructure performante doit également aider à une meilleure **gestion de l'eau** de manière à prévenir tant les inondations que les pénuries en eau.



Constructions durables

La **demande croissante pour plus de durabilité dans le bâtiment, en ce compris plus de circularité**, a suscité diverses études, labels et initiatives des pouvoirs publics et autres parties prenantes pour promouvoir la construction durable. Mais la **prolifération d'instruments d'évaluation** des performances environnementales, dont les résultats diffèrent et ne sont pas comparables, et qui sont parfois aussi scientifiquement discutables, mène à des **mesures contreproductives** et à une confusion qui induisent une **perte de confiance**.



Le PMC a régulièrement dû rappeler en cours d'année que **la durabilité se rapporte à l'environnement dans son ensemble** et ne se limite pas à des niches ou un nombre limité d'indicateurs d'impact environnemental. Par constructions durables, il faut entendre des bâtiments ou infrastructures dont l'impact environnemental, la consommation en matières premières, en énergie et en eau, sont réduits au minimum sur tout le cycle de vie. La durabilité ne peut dès lors être évaluée qu'à l'aide

d'une analyse de cycle de vie (ACV) à l'échelle du bâtiment ou de l'ouvrage d'art. **TOTEM est tout indiqué pour cette démarche et devrait être promu par les autorités publiques**, le cas échéant complété avec des indicateurs de circularité. Il en résulte aussi que **l'évaluation de la performance environnementale et de la circularité à l'échelle des matériaux peut s'avérer trompeuse**. Et aussi



parce que ces prestations sont en grande partie tributaires de la façon dont les matériaux ont été mis en œuvre. Après que **TOTEM ait fait l'objet d'investissements importants**, d'une part, des pouvoirs publics pour développer l'outil, le rendre opérationnel et le promouvoir, et d'autre part, des producteurs pour élaborer les EPD, il est difficilement acceptable que cet outil, basé sur une méthode scientifique européenne d'évaluation, soit négligé par les autorités publiques.

Lors des consultations relatives aux plans régionaux de transition vers une économie circulaire 'op weg naar circulair bouwen' ('en route vers la construction circulaire') en Région flamande et 'Circular Wallonia' en Région wallonne, le PMC a également encore mis l'accent sur le fait qu'il **ne peut être transigé aux exigences auxquelles les bâtiments doivent satisfaire** (performance énergétique, protection à l'incendie, acoustique, ...). **Les caractéristiques techniques et les performances des matériaux, tant neufs que réutilisés, doivent dès lors toujours être connues**. La santé des personnes qui utilisent un bâtiment ne peut en effet être mise en danger. Et des bâtiments moins performants énergétiquement ne peuvent non plus occasionner un impact environnemental plus important que ce que la réutilisation des matériaux permet de gagner.

Enfin, le PMC se devait aussi de participer à la réaction à l'échelle européenne contre la méthode française dite de l'ACV dynamique, qui repose sur une simplification scientifiquement discutable. De même, le PMC a réagi contre la proposition de décret wallon qui visait à promouvoir aveuglément les matériaux biosourcés et a présenté les atouts de TOTEM lors d'une audition à la commission du Parlement wallon compétente.



Réglementation européenne

Le **Règlement européen Produits de Construction** ou **CPR** (Construction Products Regulation) est une réglementation importante pour le secteur. Elle vise à promouvoir la libre-circulation des produits de construction par le biais d'un langage technique harmonisé qui permet de connaître les caractéristiques et performances des produits de construction et ce, de manière à pouvoir évaluer leur adéquation pour les applications envisagées. Le PMC suit dès lors de près la révision de cette réglementation. D'autant que des problèmes juridiques avec le CPR occasionnent un **standstill avec les normes harmonisées**, pour lequel une **solution doit être trouvée au plus vite**. Et l'approche proposée par la Commission européenne pour y remédier n'est pas rassurante pour les producteurs. La révision s'accompagnera aussi de l'implémentation des **exigences fondamentales relatives à la durabilité**. Il est important pour le secteur que le **CPR reste cohérent avec la méthode d'évaluation** développée dans la série de **normes du CEN/TC 350**.

Le point positif est que les parties prenantes belges peuvent compter sur une **grande implication du Service Public Fédéral (SPF)** et qu'une concertation a régulièrement lieu pour définir la position de la délégation belge.



La Taxonomy Regulation et le Delegated Act définissent e.a. quelles activités l'Europe considère comme 'vertes' ou durables. À l'inverse de ce qui est repris dans le rapport final des travaux préparatoires, quelques matériaux de construction sont soudainement discriminés dans le projet de 'EU classification system for green investments'. Aussi bizarre que cela puisse paraître, certains matériaux d'isolation ne sont pas classés comme 'manufacture of energy efficiency equipment for buildings'. Le PMC a soutenu la réaction à l'échelle européenne en se faisant inviter à la réunion de consultation de la Task Force belge Sustainable Finance et en y associant EURIMA (European Insulation Manufacturers Association).

Digitalisation

La digitalisation est activement implémentée dans le monde de l'entreprise en vue notamment de plus d'efficacité et d'automatisation. Le commerce des matériaux de construction n'y fait pas exception bien qu'il soit un peu à la traîne. La transition digitale dans le secteur requiert pas mal de travail préparatoire. Plusieurs systèmes et protocoles utilisés



dans le secteur doivent pouvoir communiquer entre eux. Les données doivent aussi être structurées et gérées de manière à permettre la consultation, la recherche par les acteurs de la construction des produits de construction les plus adéquats pour les applications envisagées, la mise à disposition de la bonne information destinée aux groupes cibles concernés, et l'automatisation de l'échange des données transactionnelles (commandes, confirmations, livraisons, factures, ...). À la suite d'un cycle d'information, 3 projets ont été lancés avec des partenaires externes et ont été poursuivis en 2021.

Un **premier projet pilote** vise à **implémenter et tester l'EDI**

(electronic data interchange) chez un nombre limité de producteurs et négociants en matériaux de construction. Les

deux standards suivants sont utilisés à cette fin avec l'accompagnement de la fondation néerlandaise Ketenstandaard : ETIM (standard de classification de produit) et DICO (standard de communication).

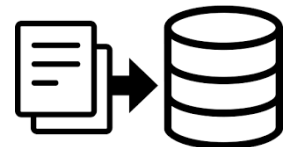


Un **second projet** rassemble dans un premier temps une poignée de producteurs qui, accompagnés de ThorbiQ, élaborent des **suites MatBim** (suites génériques et spécifiques aux marques destinées à l'utilisation de BIM) pour leurs matériaux). Dans un deuxième temps, les travaux seront élargis aux autres acteurs de la construction.



Un **troisième projet** vise à **faciliter l'échange de données produit et transactionnelles** entre producteurs et négociants. Comme Fema/Feproma travaillait en parallèle à un projet

semblable, une collaboration s'imposait. En 2021, le PMC et Fema/Feproma ont fait appel à un consultant externe (Quania) pour analyser la possibilité de mettre en place une data pool neutre sectoriellement pour tout le secteur de la construction. Cette banque



de données centralisée se doit d'être une single-source-of-truth pour l'information produit et de faciliter l'échange de données entre les acteurs du secteur de la construction. L'analyse vient d'être terminée fin 2021. Les résultats sont actuellement analysés à leur tour et seront discutés avec les autres parties prenantes. C'est ainsi que le PMC a aussi pris contact avec Digitaal Vlaanderen, suite à quoi le projet pourrait être intégré dans un business case lié au secteur de la construction.

Connaissance du marché

À la demande de l'Agence flamande de l'Énergie et du Climat (VEKA), le PMC a rassemblé pour la deuxième fois les chiffres de vente de matériaux isolants en Belgique des principaux producteurs. Il a été fait appel à un cabinet d'huissier de justice à cette fin, de manière à ne pas violer les règles du droit de la concurrence. La Ministre flamande de l'Énergie a pu observer à l'aide de ces données que les livraisons en matériaux d'isolation ont augmenté de 12 % entre 2019 et 2020. Il en va de même avec la valeur R, la résistance thermique, bien que de manière plus limitée.

